

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

Date de la convocation : 22 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 23

L'An Deux Mil Dix Huit, le deux juillet, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Nadine BATHELOT, Martine BAVARD, Arnaud DEMONET, Dominique DIDIER, Sophie GROSJEAN, Jean-Paul MAUNY, Christiane OUDOT, Hervé PULICANI, Fanny THIEBAUT, Michel TOURNIER, Michel WEYERMANN.

Etaient excusés :

Corinne BONNARD, Paul DAVAL, Christian DEVAUX, Marie-Claire FAIVRE, Anne-Laure FLETY, Bruno GAUCHON, Marie-Odile HAGEMANN, Bernadette MADIOT, Martine PEQUIGNOT, François RICHARD, Jean-Marie SIBILLE.

DELIBERATION 2018 - 23 : Délibération portant sur la gestion du petit parc instrumental

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité de donner son accord sur le principe suivant :

Gestion du petit parc instrumental appartenant aux collectivités par l'EDM 70 (facturation aux familles et entretien) sous couvert d'une délibération de la collectivité cédant son parc instrumental.

Détail du parc instrumental concerné :

- Parc en location aux élèves de l'EDM 70
- Petit parc instrumental mobile
- Instruments utilisés par les enfants dans le cadre des orchestres débutants et des orchestres à l'école

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.